



Mairie du Pêchereau

Espace Jean DESCOUT
Château du Courbat

36200 LE PÊCHEREAU

Téléphone : 02.54.24.04.97
Télécopie : 02.54.24.19.82
E-Mail : mairie.dupechereau@orange.fr

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2025
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2121-25 DU CGT**

OBJET	N° DELIBERATION	VOTE
1) Création emploi agent de maîtrise	01092025	APPROUVEE
2) Adhésion au service de conseil en énergie partagé du SDEI	02092025	APPROUVEE
3) Réponse au dispositif au fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public	03092025	APPROUVEE

Affiché le 12 septembre 2025
Transmis en Préfecture le 12 Septembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
En Exercice : 19
Présents : 12
Pouvoir(s) : 5

L'an deux mil vingt cinq
Le 8 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre NANDILLON, Maire, à 18 heures .

Pour : 14 (10 + 4)
Contre : /
Abstention (s) : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre

Présents : Jean-Pierre NANDILLON reçoit pouvoir de Sophie SOULAIRE - Daniel DURIS - Martine VERT - Laurent LUGNOT reçoit pouvoir de Edwige MAILLOT - Cécile RIVRON reçoit pouvoir de Sylvie QUILLON- Joël HUET reçoit pouvoir de René ROUET- Pascal CHARDERON - Michèle PERRIN - Michel MOUSSEAU- Patricia MOREAU - Patrick DAIGUSON - Fabienne LAFORET reçoit pouvoir de Guy THOMAS

Absents excusés : Martine HEUSTACHE - Francis NOUHANT - Sylvie QUILLON donne pouvoir à Cécile RIVRON - Edwige MAILLOT donne pouvoir à Laurent LUGNOT - René ROUET donne pouvoir à Joël HUET - Sophie SOULAIRE donne pouvoir à Jean-Pierre NANDILLON - Guy THOMAS donne pouvoir à Fabienne LAFORET

Joël HUET est nommé secrétaire de séance

Objet : Création emploi accroissement temporaire d'activité ARTICLE L.332-23-1°

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir surveillance cantine scolaire et entretien bâtiments communaux.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

la création à compter du 16 septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois et 3 jours allant du 16 septembre 2025 au 19 décembre 2025 inclus.

Il devra justifier *d'expérience professionnelle*.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelon 1 de l'échelle 1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le secrétaire de séance
Joël HUET



Le Maire
Jean-Pierre NANDILLON

Certifié exécutoire
Le : 12/09/2025
Publié ou Notifié
Le : 12/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En Exercice : 19
Présents : 12
Pouvoir(s) : 5

L'an deux mil vingt cinq
Le 8 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre NANDILLON, Maire, à 18 heures .

Pour : 17 (12+5)
Contre : /
Abstention (s) : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre

Présents : Jean-Pierre NANDILLON reçoit pouvoir de Sophie SOULAIRE - Daniel DURIS - Martine VERT - Laurent LUGNOT reçoit pouvoir de Edwige MAILLOT - Cécile RIVRON reçoit pouvoir de Sylvie QUILLON- Joël HUET reçoit pouvoir de René ROUET- Pascal CHARDERON - Michèle PERRIN Michel MOUSSEAU- Patricia MOREAU - Patrick DAIGUSON – Fabienne LAFORET reçoit pouvoir de Guy THOMAS

Absents excusés : Martine HEUSTACHE – Francis NOUHANT -Sylvie QUILLON donne pouvoir à Cécile RIVRON - Edwige MAILLOT donne pouvoir à Laurent LUGNOT – René ROUET donne pouvoir à Joël HUET - Sophie SOULAIRE donne pouvoir à Jean-Pierre NANDILLON - Guy THOMAS donne pouvoir à Fabienne LAFORET
Joël HUET est nommé secrétaire de séance

Objet : Adhésion au service de conseil en énergie partagé du SDEI

La Commune souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie.

En l'absence de moyens techniques internes à la Commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie Partagé, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SDEI.

Notamment :

- L'engagement de la Commune sur 4 ans
- Les tarifs (base 2016) de l'adhésion pour la Commune sont de :
 - 50 € d'abonnement par an
 - 0.94 €/an/habitant pour l'ensemble des prestations suivantes :
 - Le Bilan Energétique Global
 - Le Bilan Energétique de Suivi

○ L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Le montant de cette cotisation sera actualisé une fois en fin d'année conformément à la délibération n°01-2019-22 du 22 mars 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la Commune de Le Pêcheureau au service de Conseil en Energie du SDEI.
- Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune de LE Pêcheureau et le SDEI et précisera les prestations retenues.

Le secrétaire de séance

Joël HUET



Le Maire

Jean-Pierre NANDILLON



Certifié exécutoire

Le : 12/09/2025

Publié ou Notifié

Le : 12/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En Exercice : 19
Présents : 12
Pouvoir(s) : 5

L'an deux mil vingt cinq
Le 8 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de le PECHEREAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre NANDILLON, Maire, à 18 heures .

Pour : 14 (10 + 4)
Contre : /
Abstention (s) : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre

Présents : Jean-Pierre NANDILLON reçoit pouvoir de Sophie SOULAIRE - Daniel DURIS - Martine VERT - Laurent LUGNOT reçoit pouvoir de Edwige MAILLOT - Cécile RIVRON reçoit pouvoir de Sylvie QUILLON - Joël HUET reçoit pouvoir de René ROUET- Pascal CHARDERON - Michèle PERRIN – Michel MOUSSEAU - Patricia MOREAU - Patrick DAIGUSON – Fabienne LAFORET reçoit pouvoir de Guy THOMAS.

Absents excusés : Martine HEUSTACHE – Francis NOUHANT
Sylvie QUILLON donne pouvoir à Cécile RIVRON - Edwige MAILLOT donne pouvoir à Laurent LUGNOT – René ROUET donne pouvoir à Joël HUET - Sophie SOULAIRE donne pouvoir à Jean-Pierre NANDILLON - Guy THOMAS donne pouvoir à Fabienne LAFORET

Joël HUET est nommé secrétaire de séance

OBJET : REPONSE AU DISPOSITIF AU FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SDEI n°04-2025-13 du 02 juillet 2025 portant création du fonds de concours pour l'éclairage public,

Vu la délibération de la commune n°02092025 du 8 septembre 2025 relative à l'adhésion au service de conseil en énergie partagé et la convention d'adhésion signée le 12 septembre 2025

Considérant que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public des collectivités adhérentes au service CEP sous forme de fonds de concours ;

Considérant le règlement d'intervention précisant les modalités d'attribution d'un fonds de concours pour la rénovation de l'éclairage public ;

Considérant que la collectivité souhaite procéder à la rénovation de l'éclairage public du « Vieux Bourg

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes HT	
<i>Descriptif</i>	<i>Montant</i>	<i>Financier 1</i>	<i>/</i>
Rénovation EP	59 060.00	<i>Financier 2</i>	<i>/</i>
		SDEI	12 000.00
		EN AUTO-FINANCEMENT FONDS PROPRE -	47 060.00
		Coût total des travaux HT	59 060.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- Décide de répondre au dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public en vue d'obtenir un fonds de concours participant au financement des travaux de rénovation de l'éclairage public du « Vieux Bourg »
- S'engage à communiquer sur le financement obtenu au titre du fonds de concours rénovation énergétique de l'éclairage public ;
- Autorise le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre à communiquer sur le projet retenu dans sa communication globale ;
- Autorise-le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Le secrétaire de séance

Joël HUET



Le Maire

Jean-Pierre NANDILLON



Certifié exécutoire

Le : 12/09/2025

Publié ou Notifié

Le : 12/09/2025